

## Procès-verbal du Conseil d'administration de l'IUT du Havre du 4 avril 2017

Approuvé à la séance du 06.06.2017

Présentes : Mmes Châtel, Daufresne, Delforge, Goujon, Kouam, Lecroq, Mabire, Morel, Millet, Panchou, Quartier, Roge-Picard, Varin.

Présents : MM. Ben Moussa, Bénard, Bertrand, Cédéno, Chihi, Druez, Garnier, Hédin, Jego (suppléant), Joignant, Jourel, Maréchal.

Représentées : Mmes Fleixas, Guégot, Pion.

Représentés : Druez, Le Breton

Excusé : M. Sadeg.

Absentes : Mmes Aubry, Leray, Odièvre.

Absents : MM. Cangina, Costa-Drolon, Delaunay, Duflo, Le Bossenec, Texier, Zlitni.

Invités : Isabelle Delacour-Baudry, Stéphane Lauwick, Basilia Marchandise-Ruiz, Armelle Motte, Philippe Seeleuthner.

Secrétaire de séance : Adèle ROGE-PICARD étudiante

### Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 février 2017
2. Informations du directeur
3. Audition du chef de département GEA
4. Subventions
5. Recrutement étudiant pour 2017 : données d'appel et dates
6. Le Parcours technologique de grade de Licence et le numérique dans les entreprises
7. Collaboration avec la CCI de l'Estuaire sur le numérique
8. Les 50 ans de l'IUT : actions, procédures
9. Création d'un club des entreprises associées à l'IUT
10. Nouvelles formations en apprentissage : les propositions des administrateurs
11. Commission régionale de l'éducation du MEDEF
12. Questions diverses

Le président ouvre la séance à 18h20

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2017**

Avec les modifications proposées par M. Bertrand.

25 votants

**Résultat du vote : 1 abstention  
24 voix pour**

### **2. Informations du directeur**

Le directeur remercie les étudiant.e.s pour leur présence.

---

tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

---

Place Robert Schuman

BP 4006

76610 Le Havre

---

[www.univ-lehavre.fr](http://www.univ-lehavre.fr)

Le remboursement des missions se fait avec beaucoup de difficulté. Le logiciel mission doit encore être optimisé. Le directeur y travaille avec les services centraux.

Excellente nouvelle : la 2<sup>e</sup> année de GMP et la LP Gestion de projet en bâtiment et travaux publics pourront être mises en alternance par apprentissage. Ce sont des dossiers délicats car il faut faire appel à l'accord des entreprises, des branches et de la région. Ce travail a été effectué par M. Pividori, M. Verdure, M. Seeleuthner et M. Garnier avec la collaboration du CFA.

M. Bénard : au salon de l'apprentissage de la CCI, 330 places ont trouvé preneurs (1600 personnes au salon).

#### Questions du SGEN :

Question 1 : « En l'absence de direction dans deux départements de notre institut, qui se charge de vérifier la véracité des déclarations de service ? Qui a l'autorité et la responsabilité de valider les sessions inscrites sur Hyper Planning ? ». C'est de la dépense, c'est donc sous l'autorité et la responsabilité du directeur.

Question 2 : « Depuis maintenant plus d'un an, le département TC se trouve sans chef de département et une médiation a été organisée par la direction de l'IUT afin de rassérer les relations entre collègues. Nous voudrions savoir comment la situation est évaluée et si une perspective d'amélioration est envisagée dans un avenir que nous souhaitons proche. » Le directeur cite des collègues de TC qui rapportent que la médiation a un effet positif. La réunion suivante est dans trois semaines ; une méthode a été proposée par les médiateurs pour qu'un.e chef de département puisse être élu.e.

Question 3 : « Il nous avait été indiqué que le choix du site pour le déménagement des locaux de Caucriauville serait pris autour des mois de mars ou avril, une date et un choix sont-ils pressentis ? Un comité des utilisateurs a été constitué et un certain nombre de remarques ont déjà été faites mais aucun retour ni aucune réunion n'a été organisée depuis janvier. Un document argumenté et des mesures correctives suite aux points manquants ont-ils été rédigés et une nouvelle réunion de présentation est-elle programmée ? ». Le directeur a un entretien avec le maire. Il y a 3 sites possibles à ce jour. Le site de la CPAM est amiante (le dépolluer impliquera 10 millions de surcoût et 1 à 2 ans de retard). Mme Morel : il y a bientôt une réunion de la CODAH avec la Région et la rectrice. On sera un peu plus avancé. Tout le financement n'est pas finalisé. La construction sera terminée au mieux en 2021. L'étude des 3 sites par la CODAH est terminée.

Il y a 11000m<sup>2</sup> devant le Magic Mirror. Mais l'endroit est très attractif et des projets plus rapidement finançables que le nôtre pourraient être avancés. Dès que le directeur aura des informations tangibles, il informera complètement les comités de suivi du projet.

Question 4 : « L'équipe présidentielle de l'Université avec la DGS et la DRH ont présenté le projet d'une analyse par un cabinet d'expertise du fonctionnement des services de scolarité et des secrétariats pédagogiques. Quelles informations la direction de l'IUT peut-elle donner aux membres du CA et à la communauté ? Les chefs de département seront-ils entendus lors de cette étude ? ». Une stratégie a été préparée avec le Service Formations. L'ampleur des missions confiées à l'IUT démontre que le maintien du service Formation est obligatoire, sous peine de perdre le service aux enseignant.e.s, étudiant.e.s et aux entreprises. Il existe des pistes d'amélioration du partage des tâches entre services centraux et services de l'IUT. Pour le moment nous déplorons de grandes pertes de temps et d'énergie liées à la duplication des tâches pour des procédures imposées du haut alors que nos services sont parfaitement à la hauteur des tâches attendues, notamment lorsqu'il s'agit des transferts de dossiers, de l'impression des Léocartes. On peut montrer qu'ils peuvent nous faire confiance. Nous aborderons l'audit avec la volonté d'être le plus transparent possible car c'est la seule façon de montrer l'excellence du travail des personnels de l'IUT.

S'agissant des secrétariats, nous avons 8 secrétaires pour 10 départements, une faiblesse d'effectif qui est unique en France. Cela sera démontré (rappel : nous demandons un poste de secrétaire supplémentaire aux campagnes d'emploi).

### **3. Audition du chef de département GEA**

Le conseil de département de GEA a élu un candidat à l'unanimité : M. Cédéno.

M. Cédéno se présente. En GEA, la situation est particulière car cela fait 9 mois qu'il n'y a pas de chef. Il y a eu une absence au secrétariat également. Cet état de fonctionnement anormal est le résultat d'agissements qui sont allés trop loin. Un axe cardinal doit s'imposer à tous : la réussite des étudiant.e.s. M. Cédéno fait donc l'effort de se présenter car la charge est lourde. Il faut passer un contrat moral avec les collègues. Il a pris le temps de consulter l'ensemble des collègues et d'échanger avec eux sur les difficultés rencontrées. Il fera l'effort mais pas tout seul. Les collègues devront le faire aussi.

Il faut tourner la page et favoriser la réussite des étudiant.e.s. Il faut une perspective de travail plus constructive et positive. Il n'a pas le pouvoir hiérarchique pour stopper tout comportement qui ne s'inscrit pas dans le sens de la mission confiée. Il a retiré un sentiment positif de la part des collègues. Cet élan de bonne volonté pourra remettre le département en état de marche normale celui d'une institution qui remplit son rôle au service des étudiant.e.s.

Le directeur remercie le travail des secrétaires et des directeurs des études. GEA est un département remarquable qui sait faire réussir un public diversifié bien plus que les autres GEA de France.

Magalie Mabire, secrétaire du département et administratrice, demande une mutation suite aux soucis rencontrés. Il y a un impact sur le secrétariat quand il y a dysfonctionnement. Elle espère que ce nouveau départ permettra au département de bien fonctionner.

Le président remercie M. Cédéno de reprendre le flambeau. Tous les collaborateurs de l'IUT travaillent bien et dans le bon sens. Ne pas mettre la barre trop haute, ne pas chercher l'unanimité.

Des étudiant.e.s n'ont pas été convoqué.e.s au conseil de département et n'ont donc pas donné leur avis (vice de procédure mais pas nullité).

28 votants

**Résultat du vote : 27 voix pour  
1 abstention**

Félicitations à M. Cédéno.

### **4. Subventions**

Il faut l'accord du CA de l'IUT, de la commission des finances puis du CA de l'université pour financer des associations.

Attribution d'une subvention de 3000,00€ du département Carrières sociales pour le laboratoire IDEES (colloque travail social).

Cotisation annuelle de 420,00€ au GESI (département GEII).

Adhésion annuelle d'Emilie Hoëllard de 225,00€ à l'AFM.

28 votants

**Résultat du vote : 26 voix pour  
2 abstentions**

### **5. Recrutement étudiant pour 2017 : données d'appel et dates**

tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

Place Robert Schuman

BP 4006

76610 Le Havre

[www.univ-lehavre.fr](http://www.univ-lehavre.fr)

Le document avec les données d'appel pour la rentrée 2017 est distribué. Auparavant, le CA votait. Le Recteur a pris un arrêté pour fixer le nombre de bacheliers technologiques dont il veut augmenter le recrutement. Cela s'est fait en concertation. L'IUT veut inscrire les étudiant.e.s qui sont capables de réussir. Mêmes données que l'an dernier, sauf pour 2 départements (on passe de 23 à 24 pour GEII ; 33 à 35 pour GCCD)

APB impose que les bacheliers technologiques candidatent d'abord pour l'IUT, mais, pour un administrateur, à trop vouloir recruter des bacheliers technologiques qui ne sont pas prêts à absorber les PPN, on va droit à l'échec. Les bacheliers professionnels sont incités à s'inscrire en BTS.

Pour le directeur, augmenter le recrutement des technologiques implique un travail commun entre l'université (l'IUT) et les lycées. Il le réclame depuis 3 ans pour que les élèves construisent un projet solide basé sur la connaissance des enjeux liés aux études en IUT, notamment l'acceptation d'une masse assez importante de travail et le respect de la pluridisciplinarité.

S'agissant des relations avec le Rectorat dans l'établissement des quotas, on a la possibilité de s'exprimer et de progresser dans ce domaine. Les départements qui démontrent ne pas pouvoir répondre au cadrage des recrutements que l'IUT s'impose pour le classement des candidatures (pas plus de 10 points de % ou 70 % de classement des techno) n'ont jamais été contraints à le faire.

## **6. Le Parcours technologique de grade de Licence et le numérique dans les entreprises**

Le document « Phase I – Engagement dans le Parcours Technologique du Grade de Licence en IUT » est distribué.

La création du DUT donnait un BAC + 2 avec une insertion directe il y a 50 ans. Aujourd'hui, le bac + 3 est plus sécurisant et demandé par les familles et les étudiant.e.s.

Ce parcours implique :

- Un recrutement diversifié et un accueil favorisé des bacheliers technologiques.
- Une autorisation pour l'étudiant.e à poursuivre ses études directement en Licence, ce qui est sécurisant.
- Une pédagogie active.
- Une ouverture à l'international (stage, projet, langues étudiée).
- Un minimum de 9 mois en entreprise. Création de partenariats pour favoriser l'insertion.
- Un label porté par l'ADIUT.

Le label porté par l'ADIUT est une certification. Ce dispositif est en phase expérimentale, dans quelques IUT, à partir de la rentrée 2017. Le directeur n'a pas candidaté car il y a 10% de postes gelés à l'IUT du Havre. Quand le dispositif sera solide, l'IUT du Havre pourra le mettre en place. Neuf mois en entreprise, plus apprentissage, plus alternance : c'est délicat à faire rapidement (les dossiers sont à rendre au 17 avril). Les chefs de département ont déjà été saisis par les ACD.

L'IUT du Havre va suivre et se positionner, chaque département aura le choix de s'engager ou non. La démarche de création du PTGL vient de l'idée de lancer un bachelor technologique en IUT, proposition de l'UNPIUT. L'ADIUT et l'UNPIUT ne sont pas encore unanimes sur la dénomination et la forme juridique mais d'accord sur la finalité : former mieux au niveau licence et ne pas orienter tous nos étudiant.e.s en master / écoles. Il est rappelé ce principe de base : l'IUT n'existe que pour délivrer le DUT. Les LP relèvent de l'université. Il faut donc articuler les deux. Ce parcours n'est pas pour tous les étudiant.e.s, plutôt ceux visant un bac + 5. Actuellement, un groupe pour les IUT qui expérimentent à la rentrée. Les incertitudes politiques font qu'on ne peut pas répondre à toutes les questions. Le ministère actuel ne veut pas créer de nouveau diplôme. Dans quelques mois, ce sera peut-être différent.

Un administrateur ne pense pas qu'il y a un risque de confusion par rapport aux bachelors des écoles de management et d'ingénieurs. Ce n'est pas si évident avec l'alternance : elle implique une baisse des heures d'enseignement et il faut que nous conservions la capacité des étudiant.e.s à

réussir. Au fil des discussions au CA sur plusieurs années, on a l'impression qu'on ne voit pas le bout de la baisse de niveau.

Pour un directeur adjoint, il n'y a pas de crainte à avoir : l'équilibre des compétences change : les savoir-faire et savoir-être augmentent et l'acquisition de compétences par la théorie diminue.

Un administrateur enseignant se demande quel est le poids des bachelors, le retour d'expérience ? Les grandes écoles s'en sont saisies. Devons-nous suivre le tempo ? C'est une réelle question de stratégie. Mais les décisions se prennent au ministère.

Pour une administratrice, certaines de nos spécialités fonctionnent déjà comme le PTGL le préconise (accompagnement à la réussite, parcours en 3 ans *de facto*). Cela donne plus de choix pour les étudiant.e.s, une façon de les accompagner dans leur évolution. Elle n'est pas certaine que le bachelor ne sera qu'un feu de paille.

Un administrateur enseignant pense que les LP en alternance sont une voie de réussite avec 7 mois en entreprise, d'autant que tous les étudiant.e.s qui le souhaitent arrivent à trouver une place en alternance.

Un administrateur enseignant prévient que le fait que réserver une place en 3<sup>ème</sup> année à certains étudiants dès la première année ne serait pas favorable à une plus grande motivation pour certains. Un directeur adjoint ne partage pas la crainte de la démotivation car c'est aux étudiant.e.s de trouver leur entreprise.

Pour un administrateur enseignant, il faut des moyens pour ouvrir des places en LP. Pour le directeur, ce sera selon les moyens de chaque département.

Pour une administratrice enseignante, le bac + 2 n'est pas reconnu au niveau européen. C'est le niveau Licence qui compte. C'est différent en France pour certaines conventions collectives.

Un administrateur enseignant constate qu'il n'y a pas vraiment de niveau de salaire pour le bac +3. Le MEDEF doit se positionner.

Chez les TPE, PME, la reconnaissance des diplômes acquis tend à être remplacée par les compétences : le salaire dépend des compétences du salarié. Les enquêtes de suivi des diplômés montrent que le niveau de rémunération augmente peu entre bac +2 et bac +3.

## **7. Collaboration avec la CCI de l'Estuaire sur le numérique**

La CCI englobe l'Estuaire et non plus seulement la région du Havre. Le délégué aux nouvelles technologies a sollicité l'IUT pour collaborer sur la réponse aux besoins liés au numérique des petites PME et TPE. Des chefs d'entreprise et cadres dirigeants ne savent pas prendre le virage du numérique. Dans le cadre de projets, l'IUT pourrait prendre en charge l'information et des missions d'analyse pour ces entreprises qui n'ont pas les ressources pour se former. Il s'agirait de constituer un ou des groupes d'étudiant.e.s de plusieurs départements afin de travailler en transversalité comme dans la vie professionnelle. La communication entre les différents départements est très importante. C'est une opportunité pour créer de nouveaux projets tuteurés. Le territoire de la CCI étant plus grand qu'auparavant, les débouchés pour une insertion professionnelle sont plus importants.

Un directeur adjoint propose de promouvoir le projet dès maintenant.

Une administratrice enseignante : en GEA, plusieurs groupes ont eu des projets en entreprise sur le numérique. Il est difficile de constituer des groupes qui tiennent la route. La mixité entre départements semble difficile. Il faudra des procédures.

Le président veut un vote officiel pour que l'engagement soit sérieux pour la CCI. C'est le directeur qui pilotera l'organisation.

25 votants (Trois administrateurs sont partis)

**Résultat du vote : 21 voix pour**

**4 abstentions**

## **8. Les 50 ans de l'IUT : actions, procédures**

---

tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

---

Place Robert Schuman

BP 4006

76610 Le Havre

---

[www.univ-lehavre.fr](http://www.univ-lehavre.fr)

Un grand nombre d'actions sont menées. Afin de leur donner une meilleure visibilité, nous allons communiquer de façon plus intensive : des badges et les autocollants sont en cours.

Les chefs de département ont été sollicités pour faire remonter leurs actions dans le cadre des 50 ans

Armelle Motte présente l'ensemble des projets liés aux 50 ans de l'IUT.

Quatre stagiaires ont réfléchi pour savoir comment on pouvait travailler : 50 ans, 50 projets : l'IUT finance de nombreux projets de toute envergure.

Présentation des projets « 50 ans 50 projets » comme BD, rentrée septembre 2017 de Breaktime.

Projets à l'initiative des collègues : comme le colloque CS, le pendule de Foucault GEII...

Projets IUT : l'atelier banque, le colloque EURASHE, la soirée de gala.

Il est demandé aux étudiant.e.s d'alimenter le Newzin d'InfoCom.

Le président demande que les administrateurs soient invités aux manifestations. Il faut faire savoir tout ce que l'IUT fait. La valorisation du travail passe par un faire savoir à l'extérieur, par la communication.

Le président remercie les chefs de département qui ont organisé des manifestations pour les 50 ans.

### **9. Création d'un club des entreprises associées à l'IUT**

Le directeur adjoint chargé des relations avec les entreprises présente le projet. Il s'agit de créer un club de partenaires, pas seulement d'entreprises.

Le but est de favoriser les projets. Un stagiaire de TC va travailler sur ce projet pour aboutir à une présentation lors de la réception avec les professionnels mi-juin.

Il faut que l'IUT puisse avoir un fichier général des partenaires et pas un par département. Le but est également d'habituer l'IUT et les entreprises à se rencontrer.

Ce club doit également favoriser le versement de la TA et les propositions de stages et contrats d'alternance pour les étudiants. A l'IUT de Grenoble, il y a une adhésion (50 euros) pour donner des moyens au club. Un vote est demandé pour la création d'un club des entreprises associées à l'IUT.

25 votants.

**Résultat du vote : unanimité.**

### **10. Nouvelles formations en apprentissage : les propositions des administrateurs**

L'IUT souhaite mettre certaines de ses formations en apprentissage. L'IUT est spécialiste des relations avec les entreprises : il a tout pour réussir. L'ouverture est décidée par la région en concertation avec tous les acteurs de l'apprentissage.

La Région Normandie a dorénavant décidé d'ouvrir plus de formations en apprentissage. Elle a pour cela pérennisé les fonds pour l'apprentissage jusqu'en 2021.

L'IUT a pu bénéficier de deux ouvertures en 2017, le directeur souhaite devancer l'appel du CFA pour 2018. Tout département qui veut se lancer aura du soutien. Les chefs de département doivent faire un retour sur leur volonté de passer soit la deuxième année de DUT soit une Licence professionnelle après les vacances.

Avis demandé pour le passage en apprentissage de formations de deuxième année et de licence professionnelle.

25 votants.

**Résultat du vote : 22 voix pour  
3 abstentions**

### **11. Commission régionale de l'éducation du MEDEF**

Le président fait partie de cette commission. Elle recevra l'IUT pour exposer les enjeux de la formation professionnalisante en général. Cette commission fait le lien entre l'enseignement

supérieur et les entreprises, elle incite à la création de nouvelles formations et est force de proposition.

Question d'une administratrice enseignante : comment fait-on avec les PPN qui sont à suivre et qu'on ne peut changer ? On travaille déjà avec les professionnels pour construire les PPN. Pour le président, ce dialogue implique les entreprises locales. Les PPN ne sont pas remis en cause : des évolutions importantes de programme, voire des créations, peuvent par contre avoir lieu pour les LPro à la suite du dialogue avec cette instance.

Pour le directeur, la question des PPN est importante. Il faut se préparer à injecter un peu plus de souplesse dans nos PPN. Il faut se saisir des 20%

d'adaptation que l'on a, se donner la possibilité d'écouter ce que disent les employeurs.

Le président : c'est en cohérence avec l'évaluation et ce qui a été écrit pour renforcer les relations avec les entreprises (axe de progrès défini).

## **12. Questions diverses**

Toutes les questions diverses ont été traitées.

La séance est levée à 21h00.